

## Objectifs

S'approprier la notion d'activité sociale et culturelle (ASC)  
Recenser les principales ASC  
Identifier les risques de redressement par l'URSSAF

## Public

Élus du CSE

## Pré-requis

Aucun

## Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

## Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

## Durée

1 jour soit 7 heures

## Intervenant

Juriste en droit social

## Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

## Tarif

Intra : 1 590 € nets / groupe  
( + frais pour la province en présentiel )  
Inter : 590 € nets / personne  
Inter Visio : 490 € nets / personne

## Financement

Financement par le CSE

## Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

## Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.  
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.  
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

## Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

## Programme :

### La notion d'activités sociales

Définition légale et jurisprudentielle d'une ASC  
Analyse des critères

### Les bénéficiaires d'une ASC

Salariés/stagiaires/retraités  
Ayants droit des salariés : enfants et conjoints  
Possibilités de modulation des prestations

### Le financement et la gestion des ASC

Budget des ASC  
Gestion  
Rapport annuel obligatoire  
Conformité à la législation RGPD

### Les principales ASC et les règles d'exonération URSSAF

Bons d'achat / chèques cadeaux / cadeaux en nature  
Chèques vacances et autres participations aux vacances  
Spectacles et activités culturelles  
Sports  
Services à la personne et garde d'enfant : aide financière ou financement du chèque emploi service universel (CESU)  
Chèques-lire, disque ou culture  
Cartes de réductions tarifaires  
Prêts  
Secours

### Le CSE face au risque de redressement URSSAF